

L'économie sociale et solidaire : revue de littérature

Meryem BENHADDOUCH

Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales, Université Hassan II – Casablanca
Laboratoire de Recherche en Economie du Développement et Gouvernance des Organisations

Résumé : L'entreprise classique, évoluant dans une économie capitaliste et qui est constamment à la recherche de profit, génère des inégalités et des disparités sociales. Le modèle de l'entrepreneuriat classique n'est plus adapté au nouvel ordre socio-économique mondial et ne permet pas de répondre convenablement aux attentes des populations.

Pour dépasser cette insuffisance, de nouvelles formes d'entreprise inspirées de l'économie sociale et solidaire sont à rechercher et à développer. Ces entreprises sont davantage orientées vers l'intérêt général, et s'attachent à l'inclusion socio-économique et financière.

Les échecs de politiques publiques en matière économique et sociale ont favorisé un gain d'intérêt pour l'économie sociale et solidaire qui devient une nouvelle composante permettant de corriger les insuffisances de l'entreprise classique.

Dans le présent article, l'économie sociale et solidaire sera examinée en termes d'histoire, d'évolution, d'approches théoriques et critiques et de présentation de quelques expériences menées en Europe, au Canada, en Amérique du Sud et en Afrique.

Mots-clés : Economie sociale et solidaire, Entrepreneuriat social, Entreprise sociale.

1. Introduction

Depuis l'avènement de la mondialisation et de la division internationale des processus de production¹, l'entreprise a connu différentes évolutions au gré des mutations technologiques, mais avec la constance d'un modèle économique privilégiant la recherche démesurée de la productivité la réduction des coûts et la génération de profits, sans forcément tenir compte de l'aspect humain.

Cette mondialisation a ouvert des opportunités aux grandes firmes pour s'implanter et produire facilement en divers lieux et profiter des meilleurs avantages comparatifs et concurrentiels. Ces avantages sont notamment les facilités d'installation, les bas salaires en vigueur dans les pays d'accueil, le dévoiement du droit du travail, les aides et les subventions accordées par les Etats à la recherche d'investissements directs étrangers.

Ce contexte a permis certes la réduction des coûts de production des opérateurs industriels, la satisfaction des consommateurs, mais elle a aussi produit des effets délétères sur les pays en développement, en

¹ La division internationale des processus de production s'est substituée à la division internationale du travail

détruisant des pans entiers de leur économie, en causant des pertes de savoir-faire et en appauvrissant plus plusieurs populations

Cette situation s'est aggravée avec la dérégulation et la libéralisation économiques mises en œuvre par les Etats, donnant aux entreprises l'occasion de se désengager davantage de leur responsabilité sociale et environnementale.

Ce modèle des grandes entreprises et les firmes transnationales fordistes, en quête continue du profit, basé sur la consommation outrancière, ont eu des effets et des dégâts importants et prégnants sur la destruction des emplois par la robotisation outrancière, et aussi par l'exploitation des ressources de la planète, la détérioration de l'environnement par les rejets des polluants. Cette position dominante des grandes firmes a aussi entravé le développement de petites entreprises prônant l'inclusion socio-économique.

Le comportement de ces acteurs majeurs de l'économie a eu des incidences socio-économiques négatives donnant lieu à des protestations et des mouvements sociaux, qui ont largement débordé les frontières des pays concernés. Les Etats réagissent, autant que possible à cette situation, mais leurs actions restent entravées par des entreprises puissantes qui usent d'arguments purement économiques au détriment des aspects humains, sociaux et sociétaux.

Donc, le modèle économique, fondée sur la vision réductrice de la recherche exclusive du gain et la soumission totale à des indicateurs de productivité, connaît un dépassement, a atteint ses limites et ne peut plus répondre aux contingences du XXI^e siècle. Ainsi, un modèle économique plus humain et plus approprié se met progressivement en place, parce que tendant à une meilleure stabilité sociale, à la lutte contre la pauvreté et au respect de la dignité des personnes. En conséquence, l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est devenue le nouveau relai d'une croissance durable et soutenable.

Actuellement, on assiste à un glissement d'une économie globale, orientée vers la maximisation du profit, vers une économie locale et territoriale qui valorise les compétences locales et territoriales. Des petites firmes se créent progressivement aux côtés des grandes firmes. Ces petites firmes se caractérisent par leur ancrage territorial et local, leur créativité et leur innovation, leur attachement aux valeurs patrimoniales et une meilleure intégration de la dimension humaine. Dans le cas marocain, les différentes études menées par le Haut-commissariat au Plan montrent que les petites et moyennes entreprises constituent les piliers de l'économie nationale, en matière d'emplois et de chiffre d'affaires.

Le fer de lance de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est désormais l'entreprise sociale, qui devient un acteur économique nécessaire et incontournable, aussi bien au niveau d'un pays, que d'une région. L'entreprise sociale, de par son essence, est devenue la garante de valeurs fondamentales comme l'inclusion sociale, la démocratie de la gouvernance, l'adhésion à l'éthique et la responsabilité sociale et environnementale.

La pandémie du Covid-19, apparue en décembre 2019, est venue rappeler que la dimension humaine est la centralité de l'entreprise. Dans de nombreux pays, les décideurs politiques sont pris des mesures contraignantes et décidé des arrêts momentanés de la production pour préserver la santé des citoyens, tentant d'éviter un effondrement économique provoqué par des contaminations collectives.

L'Économie Sociale et Solidaire se caractérise par la création de valeur sociale, le développement durable et la protection de l'environnement. Cette économie important vecteur de la sensibilisation des entreprises à l'engagement social, a permis à certaines d'entre elle d'intégrer les enjeux sociaux et environnementaux.

Dans cet article, notre préoccupation majeure est de mieux comprendre la dynamique de l'économie sociale et solidaire, de capitaliser ses différentes expériences dans le monde et de contribuer, autant que possible, au développement et à l'épanouissement de cette nouvelle économie au Maroc. Et ceci, avec pour finalité l'atténuation des incidences négatives sur les ressources humaines des entreprises concernées, car l'élément humain est bien la première richesse de l'entreprise.

2. Définition de l'économie sociale et solidaire

Le terme « *économie sociale* » *stricto sensu*, selon certains auteurs, fait référence à l'approche qui délimite historiquement le secteur en fonction du statut juridique des organisations, indépendamment de leur objet social ou activités.

Ses principes fondateurs sont, entre autres, l'utilité collective, la lucrativité limitée et dont les bénéficiaires sont réinvestis au service du projet collectif, la gouvernance démocratique qui établit la primauté des personnes sur le capital avec une personne représentant une voix délibérative et l'implication des parties prenantes.

La préoccupation fondamentale de l'économie sociale et solidaire est de concilier l'activité économique et l'équité sociale. Elle a aussi pour but d'apporter des solutions aux enjeux de la société et son périmètre d'intervention couvre des domaines très divers comme l'agriculture, la pêche, la construction, le commerce équitable, le transport, l'hébergement, la restauration, la protection de l'environnement, la finance solidaire, l'épargne solidaire, l'action sociale, l'animation socio-culturelle, les mutuelles de santé et d'assurance...

D'autres interprétations définissent l'économie sociale et solidaire comme l'ensemble des activités de production, d'échange, d'épargne et de consommation contribuant à la démocratisation de l'économie à partir des engagements des citoyens.

La définition du périmètre exact de l'économie sociale et solidaire fait encore parfois l'objet de débats et des lois promulguées dans divers pays tentent de la clarifier. En France, la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, dite « *Loi Hamon* »² a tenté de circonscrire ce champ économique.

3. Histoire de l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale remonte à des temps très anciens et s'inscrit dans la continuité de pratiques ancestrales, apparues au Moyen Âge, et qui se concrétisaient par des regroupements du type guildes³, confréries, compagnonnages, associations ouvrières et patronages.

²<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029313296/2020-09-21/>

³Organisation solidaire regroupant des marchands, des artisans ou des artistes.

La théorisation de l'économie sociale a mobilisé depuis l'origine des personnalités aux inspirations très diverses relevant du champ religieux (catholicisme social), du champ économique (distorsion du marché), du champ politique (critique marxiste du capitalisme) et du champ philosophique (humanisme et personnalisme).

L'économiste Walras considère que l'économie sociale est le champ de la redistribution et de la justice sociale et qui implique généralement l'action étatique à la suite de défaillances de marché.

Amandine Barthélémy et Romain Slitine affirment que « *la notion d'économie sociale est née à la fin du XIX^e siècle et s'est progressivement structurée sous l'impulsion de deux courants : le socialisme utopique, avec le mouvement ouvrier et le catholicisme social* ».

Au XVIII^e siècle des sociétés de secours mutuels sont créés dans des pays occidentaux. En 1884 eut lieu en France, l'abrogation définitive de la *Loi Le Chapelier*⁴ qui interdisait les organisations ouvrières (notamment les corporations des métiers), les rassemblements paysans et ouvriers ainsi que le compagnonnage.

En 1895, l'identité coopérative est déclarée par les pouvoirs publics français. En 1901, la liberté d'association est reconnue en France, suivie par la promulgation en 1947 du statut de la coopération.

L'économie sociale date du 19^{ème} siècle et elle s'est étendue à plusieurs pays d'Europe dont notamment la France et le Royaume-Uni. Alors que l'économie sociale et solidaire a émergé dans les années 1980 en tant qu'économie de réparation des dégâts du productivisme outrancier. Ces dégâts sont notamment l'asservissement des employés, le creusement des inégalités, l'épuisement physique au travail, l'absence d'un climat social serein et la violation des droits humains.

L'économie sociale et solidaire a été impactée négativement par la mondialisation forcée, l'ouverture des marchés, la déréglementation et la délocalisation des emplois vers les pays à bas salaires. Depuis ce moment, des mouvements de contestation dénoncent les dégâts collatéraux d'un capitalisme outrancier et dévastateur pour les populations en situation de fragilité. Depuis 2002, l'Organisation internationale du travail (OIT) recommande aux entreprises la structuration coopérative pour permettre un travail décent.

Une meilleure compréhension de l'économie sociale et solidaire est tributaire de la présentation de ses différents principes fondateurs basés sur la coopération.

Ces principes sont au nombre de sept :

- Le principe de libre adhésion caractérisé par l'absence de barrières à l'entrée et à la sortie. S'agissant des coopératives, la possibilité de sorties des sociétaires induit une variabilité du capital.
- Le principe de gestion et de gouvernance démocratique, chaque individu dispose d'une voix, distingue nettement les entreprises de l'économie sociale et solidaire des entreprises capitalistes.
- Le principe d'autonomie des organisations par rapport à l'Etat et aux administrations publiques.

⁴<https://grh.ooreka.fr/astuce/voir/578671/loi-le-chapelier>

- Le principe "*d'acapitalisme*" ou de lucrativité limitée dans le cas des coopératives et de non lucrativité pour les associations et les mutuelles. Ce principe tente de restreindre la rémunération outrancière des capitaux investis et la « production de valeur » pour les actionnaires. Les structures de l'économie sociale et solidaire affirment la primauté de l'homme par rapport au capital par des règles portant sur la limitation ou la nullité de la rémunération du capital, l'encadrement des niveaux de salaire et l'affectation partielle ou total des excédents réalisés pour le développement de l'entreprise sociale.
- Le principe d'éducation à la philosophie du concept d'« *esprit coopérateur* », de loyauté, de confiance et d'éthique.
- Le principe d'inter- coopération qui permet de lutter avec efficacité contre la concurrence des entreprises spécifiquement capitalistes. Ce principe fédérateur induit des partenariats entre les organisations de l'économie sociale et solidaire basés sur le partage des mêmes valeurs.
- Le principe d'engagement vis-à-vis de la communauté au-delà des intérêts propres des sociétaires. Cet engagement volontaire produit de l'utilité sociale aux salariés, aux clients et aux partenaires.

4. Approches théoriques et critiques de l'économie sociale et solidaire

Certains économistes et philosophes libéraux reprochent particulièrement à l'économie sociale et solidaire de présenter le risque d'avoir l'effet inverse de celui escompté, à savoir l'appauvrissement de tous et la dégradation de leurs conditions de vie.

L'économiste libéral Milton Friedman affirme que vouloir faire d'une entreprise autre chose que ce qu'elle est, c'est-à-dire une organisation dont la finalité est de faire du profit, conduit à obtenir l'effet exactement inverse : la pauvreté généralisée. Il considère que cela induit un découragement de l'effort et une perte de la performance.

Plus récemment, l'économiste libéral Pascal Salin soulignait dans son livre que l'économie sociale et solidaire ne permet pas, selon lui, d'assumer clairement des responsabilités individuelles et induisaient une déresponsabilisation néfaste à tous, car la liberté individuelle ne trouve plus son pendant nécessaire dans la responsabilité.

L'économie sociale et solidaire assume aussi des missions de service public que l'Etat n'est pas en mesure d'exercer ou dans des conditions moins efficaces et favorables aux personnes. Enfin, l'économie sociale et solidaire présenterait un « *effet contracyclique* ⁵ » sur l'économie, réduisant l'effet des crises économiques.

Un enjeu central de l'économie sociale et solidaire, mais peu abordé par les travaux de recherche, concerne les incidences sur le statut inégalitaire des femmes. L'économie sociale et solidaire peut-elle participer à une meilleure égalité entre femmes et hommes, ou le cas échéant renforcer la domination masculine ? Soulevée dans une réflexion militante au début des années 2000, cette problématique continue de susciter des débats sans aboutir à une réponse définitive et universelle.

⁵C'est-à-dire qu'il permet une relance de l'économie en cas de crise économique

5. L'expérience de l'économie sociale et solidaire dans le monde

5.1. Le modèle d'économie sociale et solidaire français

Dans la France contemporaine, l'économie sociale et solidaire est matérialisée par la transposition de l'Etat-providence à la fin du XIX^e siècle, qui donne les impulsions et coordonne l'action des mutuelles et des associations, acteurs de l'économie sociale et solidaire tout en organisant un secteur semi-marchand.

En 2000, en France le gouvernement a été à l'origine d'un nouveau statut coopératif, celui de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). Puis en 2014, la Loi française n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire donne dans son article 1, pour la première fois, une définition législative de cette branche, comme étant *un « mode d'entreprendre et de développement économique »*. Cette loi élargit le périmètre historique de l'économie sociale (associations, coopératives, mutuelles et fondations) en permettant à des sociétés commerciales non coopératives de faire partie de cette économie.

Néanmoins, le décret d'application de l'année 2016 introduit des conditions que les "*sociétés commerciales de l'économie sociale et solidaire*" doivent remplir. Il s'agit des conditions suivantes :

- Avoir un but autre que le partage des bénéfices ;
- Une gestion démocratique ou participative ;
- Consacrer la majorité des bénéfices au maintien ou au développement de l'activité.

En France, la problématique de la fiscalisation de certaines activités marchandes effectuées par des associations se réclamant de l'économie sociale et solidaire est posée. Il s'agit de la taxe sur la valeur ajoutée et de l'impôt sur les sociétés. Les prestations en question sont effectuées à des tarifs et de façon similaire à celles du secteur privé, comme par exemple les prestations touristiques ou les activités sportives.

La réflexion est en cours en France, pour concevoir un nouveau statut d'entreprise, qualifiée d'entreprise à mission, qui pourrait étendre le champ des entreprises éligibles aux avantages fiscaux au nom de l'économie sociale et solidaire. C'est ce volet fiscal qui déterminera l'avenir de l'économie sociale et solidaire selon certains mouvements.

S'agissant du dialogue social, les employeurs et les employés de l'économie sociale et solidaire peuvent faire acte d'adhésion à des syndicats, comme pour toute entreprise, pour faire valoir leurs revendications. Cependant, la structuration traditionnelle des syndicats par branches professionnelles, donc par secteur d'activité, ne permet pas une représentation spécifique de l'économie sociale et solidaire, car cette dernière couvre une multitude de secteurs.

5.2. Le modèle d'économie sociale et solidaire belge

La Wallonie, province francophone de la Belgique, définit l'économie sociale et solidaire comme étant la pratique d'activités économiques productrices de biens ou de services, exercées par des coopératives, des associations, des mutuelles ou des fondations, dont l'éthique est fondée sur les principes suivants :

- La finalité de service à la collectivité ou aux membres, plutôt que la finalité de profit ;
- L'autonomie de gestion ;
- La gestion démocratique et participative ;

- La primauté des ressources humaines et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

Globalement, l'économie sociale et solidaire est présente dans l'économie belge par l'une des possibilités suivantes :

- La propriété collective des adhérents de structures alternatives (coopératives, associations, mutuelles et fondations) adoptant le régime concurrentiel de l'économie de marché. Les propriétaires sont des travailleurs adhérents dans le cas des coopératives ou des clients adhérents dans le cas des mutuelles ;
- Le financement direct d'entreprises ou de fondations ;
- Le financement de l'impôt ou de cotisations sociales.

5.3. Le modèle d'économie sociale et solidaire québécois

En 2013, une loi⁶ définit l'économie sociale au Québec et la désigne comme l'ensemble des activités économiques à finalité sociale réalisées par des entreprises. Ces activités portent sur la vente ou l'échange de biens ou de services et qui sont menées conformément aux principes suivants :

- Répondre aux besoins de ses membres ou de la collectivité ;
- Ne pas être sous le contrôle décisionnel d'un ou de plusieurs organismes publics au sens de la Loi québécoise sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ;
- Adopter une gouvernance démocratique par les membres ;
- Aspirer à une viabilité économique ;
- Verser le reliquat de ses biens, en cas de dissolution, à une autre personne morale partageant des objectifs semblables.

5.4. Le modèle d'économie sociale et solidaire de l'Afrique francophone

En Afrique francophone, l'économie sociale et solidaire structurée est en phase d'émergence. Des organisations paysannes, des mutuelles de santé et des organismes de micro-finance en font partie. Certains acteurs locaux revendiquent leur appartenance à l'économie sociale et solidaire à partir de formes traditionnelles et des solidarités communautaires.

5.5. Le modèle d'économie sociale et solidaire en Amérique du Sud

L'économie sociale et solidaire dans les pays d'Amérique du Sud est caractérisée par un grand dynamisme. Les actions déployées dans ce cadre sont originales et leur histoire largement autonome. Dans ces pays, l'économie sociale et solidaire, qui s'appuie sur des formes de parentèles et de voisinages héritées des traditions séculaires, est un instrument de démocratisation de l'économie populaire.

Au Brésil, l'importance politique de l'économie populaire est affirmée, ce qui a engendré un mouvement qui s'appuie entre autres sur une multitude d'initiatives comme :

- La reprise des entreprises par les salariés dans le cadre de coopératives ;
- Le développement d'incubateurs technologiques dans les universités ;

⁶<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/E-1.1.1>

- La création d'organismes d'épargne ou de recyclage de déchets urbains.

En Bolivie, l'économie sociale et solidaire fédère les indiens qui la développe pour promouvoir la reconnaissance de leurs droits, de leur identité et de leur mode de vie. Elle n'est pas perçue comme une forme archaïque de développement, mais comme une alternative viable au capitalisme. Sa préoccupation est de dépasser la gestion de la survie pour atteindre un niveau supérieur de production.

5.6. L'économie sociale et solidaire au Maroc

L'économie sociale et solidaire au Maroc est très ancienne et elle fait partie des traditions et de la culture du pays. Les premières coopératives et associations ont été créés dans les années 1930.

Au Maroc, l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH), portée par Sa Majesté le Roi, s'inscrit totalement dans les principes de l'économie sociale et solidaire et s'appuie fondamentalement sur la société civile, les coopératives et les initiatives collectives. Le réseau créé au Maroc, au début de l'année 2006, s'est positionné dans les activités du commerce équitable, du tourisme, de la finance solidaire et de l'appui aux coopératives.

Au Maroc, le secteur de l'économie sociale et solidaire est une composante qui nécessite un accompagnement adéquat pour favoriser son émergence. Son développement peut participer intensément à la lutte contre la pauvreté et à l'exclusion, à la création de nouveaux emplois et à l'organisation du secteur informel.

Les autorités publiques marocaines en charge de l'économie sociale et solidaire avaient défini une vision qui permettrait d'atteindre des axes stratégiques à l'échéance de l'année 2020. Ces axes se déclinaient ainsi :

- La structuration de l'économie sociale et solidaire ;
- La valorisation et la promotion des produits et services issus de ce pan économique et le développement des marchés y afférents ;
- L'instauration d'un environnement favorable ;
- La favorisation de l'émergence des initiatives et des énergies créatrices de l'économie sociale et solidaire dans les territoires ;
- La couverture sociale des acteurs du secteur ;
- Le développement des outils de suivi, d'évaluation, de veille stratégique et de communication.

L'économie sociale et solidaire, ou économie sociale, est communément définie comme une composante de l'économie qui regroupe des entreprises et des organisations très diverses comme :

- La coopérative,
- Les organisations sans but lucratif,
- L'association,
- La mutuelle,
- La fondation.

6. Conclusion

Un constat permet d'affirmer que le phénomène de la mondialisation a permis, sans aucune exhaustivité, des avantages indéniables tels que l'internationalisation des marchés, la diffusion du savoir, le développement fulgurant des sciences et des technologies, la baisse des prix des produits due à la division internationale des processus de production ou encore le changement de paradigmes dans l'organisation du travail.

A l'opposé, cette même mondialisation a engendré des inégalités flagrantes au niveau du tissu socio-économique en termes de clivages au sein de la société civile, d'augmentation des écarts entre les différentes strates de la population, d'accroissement de la pauvreté, de déferlement migratoire ou encore d'accroissement des réfugiés climatiques.

A un autre niveau, il y a eu l'émergence de problématiques globales et complexes qui sont en train de bouleverser profondément le cadre de vie et de tendre vers des points de non-retour. Ainsi, la dégradation de l'environnement, causés par les pays industriels et contenue insuffisamment par les pouvoirs publics par des normes et des réglementations strictes a donné lieu à des catastrophes écologiques sans précédent. L'Organisation des Nations-Unies a mis en garde, à plusieurs reprises, l'impasse dans laquelle se dirigent de nombreux pays qui préfèrent sacrifier la cause écologique au profit d'intérêts financiers immédiats. Qui plus est, le gaspillage intense des ressources naturelles va avoir des effets négatifs, notamment sur les ressources alimentaires ou la sécurité énergétique.

Chaque jour, les médias et les réseaux sociaux transmettent des informations sur les conséquences fâcheuses de ce comportement irresponsable comme la pollution multiforme, la fonte des glaciers dans l'Océan Arctique, la récurrence des inondations, l'augmentation des canicules, les incendies de feux de forêts et notamment ceux dévastateurs en Australie qui ont débuté à la fin de l'année 2019...

L'ensemble de ces dégâts aux conséquences désastreuses se sont produits, parce que de nombreuses entreprises, quelle soient nationales ou multinationales, motivées par l'appât du gain ont profondément occulté la dimension humaine et la préservation de son cadre de vie. Ces entreprises font une course effrénée à la productivité intensive à l'aide d'indicateurs qui ne laissent aucun répit à leurs salariés. Ce qui a conduit certains économistes à affirmer que l'individu est actuellement soumis à une « *dictature des indicateurs* ». Certes, il est opportun d'identifier des pistes de recherche sur la manière d'atteindre une convergence entre les grandes entreprises et les entreprises sociales.

Ce productivisme intense et sans limite a eu des effets délétères sur des pans entiers de la société. Ainsi, l'apparition de troubles psycho-sociaux a détruit l'harmonie et la convivialité qui existait naguère au niveau des groupes de travail. Ce malaise a obéré intensément le monde du travail et a dénaturé les rapports sociaux.

Dans ce nouvel ordre socio-économique, l'économie sociale et solidaire peut occuper une place centrale parce qu'elle donne la priorité aux questions sociétales, elle contribue à la préservation de l'environnement, elle tient compte souvent de la dimension genre et des objectifs du Développement Durable, et parce qu'elle place le profit financier au second ordre. En effet, la recherche effrénée de la croissance à des limites et elle peut engendrer des situations imprévues.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] Barthélémy, A., & Slitine, R. [2014], « Entrepreneuriat social: innover au service de l'intérêt général », Vuibert.
- [2] Defourny, J. [1990], « L'économie sociale en Wallonie: sources et identité d'un troisième grand secteur », Les Régions et l'Europe, 155-180.
- [3] Fraisse, L., Guérin, I., & Laville, J. L. [2007], « Economie solidaire: des initiatives locales à l'action publique », Introduction. Revue Tiers Monde, (2), 245-253.
- [4] Friedman, M. [1970], « A Friedman doctrine: The social responsibility of business is to increase its profits », The New York Times Magazine, 13(1970), 32-33
- [5] Gaiger, L. I. [2003], « L'économie solidaire au Brésil: l'exemple du Sud », Revue du MAUSS, (1), 80-96.
- [6] Hillenkamp, I. [2013], « L'économie solidaire en Bolivie: entre marché et démocratie », KARTHALA Editions.
- [7] Margado, A. [2002], « SCIC, société coopérative d'intérêt collectif », Revue internationale de l'économie sociale: recma, (284), 19-30.
- [8] Parodi, M. [2009], « L'économie sociale et solidaire, une alternative à l'économie "capitaliste" », site Recma. org, rubrique Base documentaire.
- [9] Salin, P. [2000], « Liberalisme », Odile Jacob
- [10] Walras, L. [1867], « 1868. Recherche de l'idéal social », Théorie générale de la société, in Etudes d'économie sociale, 9, 25-148.